

Règlement intérieur de la ludothèque de Thorigné-Fouillard

actualisé le 03 septembre 2023

La ludothèque est un espace pour jouer. Chacun y vient pour passer un agréable moment, découvrir des jeux, s'amuser, se détendre. La gestion et l'animation de cet équipement sont totalement prises en charge une équipe de neuf bénévoles, aidés par les usagers.

**La ludothèque de Thorigné-Fouillard a donc un fonctionnement bénévole et participatif :
votre participation est indispensable.**

Comment ?

- en aidant à tenir une permanence un samedi matin ou un mercredi après-midi : compter les pièces des jeux restitués et les ranger
- en participant au prochain inventaire (1 heure de votre temps en soirée, entre 20h00 et 22h00, deuxième quinzaine de juin).
- en s'inscrivant lors de l'inscription ou réinscription sur ce framapad et la planning sur support papier à la ludothèque :

<https://lite.framacalc.org/baw2anb1dl-a1xo>

Ce règlement intérieur a pour objet de rappeler les règles d'usage et doit être signé en 2 exemplaires (un pour l'adhérent et un autre pour l'association Jeux et Compagnie, gestionnaire de la ludothèque).

Règle du jeu n° 1 : L'accès à la ludothèque

La ludothèque est **ouverte à tous**.

Sa **capacité d'accueil** est limitée à **30 personnes**.

Règle du jeu n° 2 : Respect des personnes et du matériel

Respecter chacun : laisser se dérouler le jeu sans gêner ni déranger.

Respecter le matériel : ranger les jeux avec lesquels on a joué dans la ludothèque, après avoir vérifié leur contenu. En fin de permanence aider à ranger les tables et les chaises.

Règle du jeu n° 3 : Responsabilité

Les animateurs bénévoles **déclinent toute responsabilité** pour tout accident survenu pendant les permanences et en-dehors des permanences, avec les jouets et jeux empruntés.

Les animateurs bénévoles attirent **l'attention des parents ou responsables de jeunes enfants** de moins de trois ans, sur la présence de petites pièces de jeux qui représentent un **risque d'ingestion**.

Les enfants de moins de 10 ans doivent être **accompagnés d'un adulte** pour jouer sur place ou emprunter des jeux et restent sous la responsabilité de leurs parents, représentants légaux ou accompagnateurs.

Règle du jeu n° 4 : L'inscription

L'**acceptation** et la **signature du règlement intérieur** sont **obligatoires** pour tous les usagers de la ludothèque.

L'adhésion à l'association Jeux et Compagnie qui gère la ludothèque **n'est pas obligatoire pour jouer sur place**.

L'**adhésion à l'association Jeux et Compagnie est obligatoire pour emprunter des jeux** : fiche d'inscription à compléter.

L'**adhésion est familiale** : la **cotisation s'élève à 13 €** par an et par famille pour les Thoréfoléens et à **15 €** pour les familles extérieures à la commune. Le règlement s'effectue par chèque. Un **chèque de caution de 30 euros** est demandé lors de l'inscription; il n'est pas encaissé sauf détérioration ou non restitution du jeu emprunté : le bureau en informe alors l'usager (voir règle n°5).

Règle du jeu n° 5 : L'emprunt et la restitution des jeux.

Quel coût ? L'emprunt des jeux est gratuit.

Combien de jeux ? Un jeu par membre inscrit de la famille (adultes compris). **2 boîtes de Playmobils et 2 jeux géants maximum par famille et par emprunt.**

Pendant combien de temps ? **2 semaines maximum pour les jeux ordinaires, une semaine maximum pour les jeux géants.**

Lors de l'emprunt, la **vérification du contenu des jeux** est sous la responsabilité des **usagers adultes**.

Lors de la restitution, les jeux doivent être remis aux bénévoles **dans l'état où ils ont été empruntés**.

Attention !

Aucun jeu incomplet ou abîmé ne sera repris par les bénévoles tant qu'il n'aura pas été complété, réparé ou remplacé par l'usager !

En particulier, les pièces perdues des boîtes Playmobils doivent être rachetées chez le fabricant (facile et rapide par le site internet).

En cas de non restitution d'un jeu, ou de restitution d'un jeu très incomplet, dont il manque des pièces essentielles, ou détérioré, le chèque de caution sera encaissé après rappels et information faits auprès de l'usager.

Horaires d'ouverture de la ludothèque en période scolaire:

(ouverture pendant les vacances scolaires, selon la disponibilité des bénévoles : se renseigner auprès du bureau)

- **pour jouer sur place, emprunter ou restituer des jeux** : le **samedi de 10 h 30 à 12 h** et le **mercredi de 16h 00 à 18h00**.
- **soirées-jeux** : tous les **jeudis de 20 h 15 à 22 h 15** (Possibilité d'emprunter ou de restituer des jeux en début de séance)

Venez nombreux, parents et enfants, le jeu est une source d'épanouissement et de plaisir pour tous!

Date, Nom et Signature des parents ou des responsables des enfants :
(précédé de la mention « lu et approuvé »)

Signature des enfants :